

La convention obsèques d'AVIVA

AVIVA est bien présent dans la presse hebdomadaire et sur internet pour vous vanter les avantages de son produit phare : la convention obsèques.

Le Réseau anti-arnaques avait pu dénoncer le marketing de ces offres publicitaires consistant à appâter, systématiquement, le client par de multiples cadeaux de bienvenue. Bonne nouvelle : **AVIVA** a abandonné cette pratique - qui faisait davantage penser au principe du « cadeau **BONUX** » inventé en 1958 par **PROCTER AND GAMBLE** – pour se concentrer sur le produit d'assurance lui-même.

AVIVA précise que « plus de 269 000 assurés ont déjà adopté ce contrat en France » et annonce que « 95 % des clients interrogés recommanderaient **AVIVA** à leurs proches ». Ce chiffre est élogieux mais doit être juste relativisé par la taille du panel et par le contrat retenu : 501 personnes ont été contactées en juin 2016 et ce sondage ne concernait pas les seuls titulaires d'un contrat d'assurance frais d'obsèques mais aussi ceux ayant souscrit une assurance décès.

Par ailleurs, le consommateur souhaitant se désabonner des listes de prospection a tout avantage à connaître la langue anglaise : « We're sorry to see you go, but hey, no hard feelings, hopefully we will see you back one day. Please fill in your email adress in order to unsubscribe from the list. »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)